

Avant les fêtes du couronnement à Londres

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le col cassé sera obligatoire ainsi que la cravate blanche. Les bas seront blancs. Les escarpins noirs seront ornés de grosses boucles d'argent.

Le bicorne sera aussi de rigueur. Toutes les personnalités devront être équipées de leurs décorations. Ce « chapeau » devra être tenu à hauteur de la hanche droite.

Le costume des dignitaires Il y aura un second « uniforme », exclusivement porté par les dignitaires de l'ordre de la Grande Croix et par ceux de l'ordre du Bain.

Il sera du plus beau rouge carmin. Les invités autorisés à le revêtir, auront droit au pantalon long. Le costume en lui-même sera assez semblable à celui des officiers de marine. Les décorations ne devront apparaître que sur la cape rouge doublée de soie blanche.

Cette cape sera maintenue aux épaules par des épaulettes d'or et sera agrémentée de chaque côté, des magnifiques ceinturons des ordres du Bain ou de la Grande Croix.

Les personnalités qui ont droit à ce costume pourront seules rester couvertes pendant tout le défilé. Leur couvre-chef sera un bizarre tricorne de velours noir au-dessus duquel, maintenues par des broderies d'or, trois plumes d'autruche — insigne de l'empire colonial — se balanceront.

Cent cinquante cassettes pour une robe La robe de la reine a été choisie parmi trois cents dessins qui furent soumis à Sa Majesté, il y a déjà plus de trois mois.

Elle sera toute blanche et rose, rehaussée de merveilleuses broderies. Plus de cent cinquante cassettes y travaillent sans arrêt depuis deux mois ainsi que trente couturières et quarante brodeuses.

La plupart des broderies et des dentelles qui l'ornent, ont été dessinées par la Reine elle-même parmi les modèles historiques qui sont conservés dans les musées londoniens.

La robe est faite en double exemplaire. Ainsi, on n'a pas à craindre qu'un accident quelconque et inattendu ne vienne tout compromettre.

Les pièces les plus importantes de la toilette royale sont constituées par le manteau de cour et par une traîne composée de soieries qui valent plus de mille livres sterling.

Un Français général en chef de « gâte-sauces » Mais tout cela n'est rien encore à côté de la prodigieuse organisation qu'exigent les différents banquets pantagruéliques du couronnement.

Les chiffres qui concernent l'approvisionnement de ces repas sont d'ailleurs impressionnants.

La France a fourni 2 000 tonnes de vin pour arroser ; 35 000 pièces de volailles, 500 bœufs, 600 moutons, 400 porcs et 1 000 pièces de gibier.

Autour de tout cela, 300 cuisiniers et gâte-sauces s'affaireront sous la haute direction du chef français Henri Poupard, en qui Sa Majesté a mis toute sa confiance.

Mais Henri Poupard ne sera pas le seul Français qui assumera des fonctions importantes au cours des cérémonies. Un charcutier suévois représentera dans le cortège un authentique royaume.

Il s'agit d'un brave commerçant établi marchand de poissons à Offen-Garden et qui, en effet, est officiellement invité aux réjouissances comme délégué de l'empire de Sark dont l'Angleterre s'est séparé il y a près de deux cents ans.

C'est une histoire savoureuse. Je vous la conterai prochainement.

René LAROCHE. (COPYRIGHT BY PRESSE ACTUALITÉ AFD JOURNAL DE ROUBAIX. Reproduction même partielle interdite.)

La Conférence du sucre a pris fin par un accord auquel tous les pays participants ont adhéré

Londres, 6 mai. — Un accord est intervenu à la Conférence internationale du sucre. Une convention a été signée à laquelle la France a adhéré.

Au cours d'une interruption de la séance publique il avait été décidé, en effet, que la langue française serait admise comme langue officielle au même titre que l'anglais. A la demande des délégués allemands et russes les textes seront également rédigés dans leurs langues.

La convention comprend un préambule de sept chapitres et un protocole qui lui est annexé.

Le chapitre 4 de l'accord stipule les contingents d'exportation à destination du marché libre.

Les contingents sont les suivants, en milliers de tonnes métriques : Allemagne : 130 ; Belgique et Congo belges : 20 ; Brésil : 60 ; Cuba : 940 ; République dominicaine : 400 ; Haïti : 32,5 ; Hongrie : 40 ; Pays-Bas et territoire d'outre-mer : 1 050 ; Portugal (Angola et Mozambique) : 80 ; Pérou : 330 ; Pologne : 120 ; Tchécoslovaquie : 280 ; U.R.S.S. : 280.

La France pourrait disposer d'un contingent d'environ 37 millions de tonnes, et sa production métropolitaine et coloniale dépasse sa consommation.

La prorogation des conventions collectives

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une lettre de la Confédération générale du patronat français à M. Léon Blum

La Confédération générale du patronat français a adressé la lettre suivante à M. Léon Blum :

Monsieur le président du Conseil, Vous nous avez fait l'honneur de nous demander notre agrément à la prorogation, pour une durée de six mois au minimum, des conventions collectives venant à échéance à partir d'une date à fixer prochainement.

Nous ne pouvons interpréter cette suggestion que comme la marque de votre désir d'ajourner pendant une certaine période le notamment pendant celle de l'Exposition internationale de 1937, des négociations difficiles et peu favorables à l'atmosphère qui convient à cette manifestation comme au redressement économique de nos pays.

Nous partageons cette préoccupation et, contrairement à certaines campagnes d'excitation qui motivent notre protestation formelle, nous l'avons montrée. Il n'a pas notamment dépendu du patronat que la préparation de l'Exposition se poursuive dans de meilleures conditions.

Certaines d'entre nous ont même trop longtemps, en raison de la situation et en considération du but d'intérêt général que nous avons soutenu un régime de travail inadmissible, dans les conséquences duquel nous déclinons toute responsabilité ; nous ne sommes pas apparus en tout cas introduisant de telles méthodes dans la vie normale de nos entreprises.

C'est le souci de cette dernière, des responsabilités morales et matérielles dont nous avons été chargés qui dicte notre réponse à la demande que vous avez bien voulu nous adresser.

Nous sommes prêts à accepter la prorogation demandée, mais nous ne pouvons que vous recommander, sous réserve de la même temps les abus qui vident l'application des lois et conventions existantes, et dont la prorogation, à la faveur d'une pause apparente, semblerait signifier que nous les acceptons.

Le renouvellement des conventions collectives nous eût permis d'exiger à cet égard des garanties, dont l'adhésion à nos propositions nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

Nous demandons en premier lieu que le gouvernement mette fin aux atteintes à la propriété individuelle et collective, illégales, et six ateliers plus graves encore à la liberté du travail dont ont été victimes, au cours de ces dernières semaines, une fréquence croissante de nos collaborateurs de tous ordres et particulièrement la maîtrise de nos entreprises.

Nous tenons en outre à marquer avec force que notre adhésion à la prorogation des conventions collectives nous conduit à demander au gouvernement l'expression publique et formelle.

LETRE DE BRUXELLES La question des contacts entre états-majors

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 6 Mai 1937. Au cours de ses déclarations au parlement sur le nouveau statut international de la Belgique, M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, a déclaré que « l'ère des accords militaires entre états-majors est close ».

On sait que ce sont les accords entre les états-majors belges et français qui ont soulevé les plus sérieuses campagnes politiques contre l'ancienne situation internationale de la Belgique. Les adversaires de ces accords voyaient la preuve que la Belgique était sous la dépendance de la France. On sait que les gouvernements de Paris et de Bruxelles ont toujours formellement déclaré que les accords, au contraire, n'étaient absolument rien à l'indépendance absolue de la Belgique.

Cela est le passé ; l'entente militaire franco-belge n'existe plus. Mais, l'équivoque subsiste, malgré les déclarations de M. Spaak. En vertu du nouvel accord, la Belgique ne garantit plus la France, ni l'Angleterre ; elle fait l'effort nécessaire pour défendre ses frontières ; et la France et l'Angleterre lui promettent leur concours militaire dans le cas où l'Allemagne attaquerait ses frontières.

Il est inutile de faire remarquer que la Belgique, à elle seule, ne serait pas capable de étouffer les armées allemandes à sa frontière et qu'il faudrait que la France et la Grande-Bretagne, soient à ses côtés, pour empêcher l'invasion et l'occupation du pays, comme en 1914. Si les soldats français et anglais arrivaient trop tard, l'irréversible serait consommé.

Dans ces conditions, étant donnée la complexité du mouvement des armées, la question se pose de savoir si cette collaboration immédiate des armées belge, française et britannique, doit s'imposer au moment d'une attaque brusquée ou si elle doit être préparée à l'avance.

Si l'on s'en tient à la déclaration de M. Spaak, le problème est tranché : la collaboration des armées belge, française et anglaise ne sera pas préparée.

Mais en est-il ainsi en réalité ? Pour répondre à cette question, le gouvernement seul est compétent. Mais, il y a une interprétation du nouvel accord international qui est donnée au parlement même, en présence de M. Spaak, par M. Hymans, ancien ministre des Affaires étrangères. Parlant au nom du parti libéral, M. Hymans a déclaré :

« En ce qui concerne le contact entre états-majors, les accords qui ont existé entre nous et la France ont disparu. Mais il appartient désormais au gouvernement, qui a pour devoir et pour fonction d'assurer la défense nationale, de décider dans sa pleine indépendance et sous son entière responsabilité, s'il a lieu d'établir, et à quel moment, des contacts entre l'état-major belge et les états-majors des puissances étrangères qui nous donnent leur garantie. C'est pour lui un droit absolu ; on a pu constater qu'il existait avant la guerre, sous le régime de la neutralité conventionnelle, obligatoire et garantie. Ce droit nous l'avons aujourd'hui. Nous sommes maîtres de nous-mêmes et il fait partie de notre pleine indépendance ».

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas contredit cette interprétation.

Les résultats du tirage de la 5° tranche de la Loterie nationale

Le numéro 0.942.569 gagne trois millions

Les 59 billets des numéros reproduisent à un chiffre près celui de ce billet gagnant chacun 30.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun un million :

0.749.542 — 0.538.546
1.381.885 — 0.101.970

Les 236 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux de ces billets gagnent chacun 10.000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs :

0.690.520 — 1.385.880
1.478.811 — 0.510.702
0.463.472 — 0.370.536

Les 354 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux de ces billets gagnent chacun 5.000 francs.

Les numéros finissant par 60.154 gagnent 120.000 francs
91.282 — 120.000 francs
9.022 — 50.000 francs
975 — 10.000 francs
633 — 5.000 francs
12 — 1.000 francs
92 — 500 francs

Les numéros finissant par 5 sont remboursés à 100 francs

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'ultimatum des anarchistes Perpignan, 6 mai. — Il semble que les divers appels lancés par la Généralité de Catalogne en vue d'éviter l'effusion de sang, n'ont pas été entendus par les partisans de la F.A.I. (Fédération anarchiste ibérique) qui veulent rester maîtres des situations acquises.

On signale, à ce sujet, du Perthus, que les gardes d'assaut et carabiniers, qui à Figueras et à la Junquera avaient, ces jours derniers, pris aux anarchistes la direction des services de douanes et de police, ont dû céder de nouveau aux membres de la F.A.I. qui, en armes, ont réussi à occuper les locaux et à se substituer aux forces régulières du gouvernement.

On annonçait au Perthus que la Fédération anarchiste aurait donné un délai de 24 heures au gouvernement catalan pour dissoudre les gardes d'assaut, faute de quoi elle emploierait la force et utiliserait, si c'est nécessaire, des gaz asphyxiants.

D'autre part, mais sans qu'il ait été possible de vérifier la nouvelle, le chef anarchiste Ascaso, du gouvernement d'Aragon, aurait été tué à Barcelone.

Le décret par lequel le gouvernement de Valence prend les pouvoirs de police Valence, 6 mai. — Le gouvernement a décrété :

1° Tous les services d'ordre public en Catalogne dépendent directement du gouvernement central ; 2° l'armée de l'est, c'est-à-dire celle du front d'Aragon, dépendra directement du général commandant la 6e division ; 3° le général José Aranguren Rodan est relevé de ses fonctions de commandant de la 4e division (Catalogne) ; le général Sebastian Pozas est nommé à sa place.

Un bombardement aérien fait de nombreuses victimes à Valladolid

Vitoria, 6 mai. — Valladolid a été bombardé hier par des avions gouvernementaux.

On compte 73 morts et 115 blessés.

L'hydravion « Ville-de-Toulon » du service Marseille-Alger a été attaqué sans dommage

Alger, 6 mai. — L'hydravion « Ville de Toulon » qui assure le service régulier entre Marseille et Alger, parti hier matin de Marseille à 9 h. 45, est arrivé à Alger à 14 heures après avoir eu cours de route essuyé plusieurs salves de mitrailleuses au-dessus de l'île Minorque.

L'appareil n'a pas été atteint et les huit passagers et les membres de l'équipage sont arrivés sans encombre après cet incident, qu'on suppose dû à une fâcheuse erreur.

Notons que l'île Minorque est au pouvoir des gouvernementaux.

Les dons de métaux précieux recueillis par les nationalistes

Bucarest, 6 mai. — Le métal précieux recueilli jusqu'à présent par le Trésor national, s'élève à 741 kg 366 d'or en lingots, à 39 kg 312 de bijoux d'or 204 kg d'argent et une quantité de pierres précieuses représentant une très grande valeur.

Le délégué de Burgos à La Linea a été arrêté

O'braltar, 6 mai. — M. Emilio Grifiths, délégué officiel du gouvernement de Burgos à La Linea, a été arrêté jeudi matin par les gardes civils, en exécution d'instructions reçues de Salamanque. La nouvelle de cette arrestation a fait sensation dans toute la région.

La béatification prochaine de Marie-Christine de Savoie

Des actes sacrilèges à Roubaix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les premières constatations

Voici de quelle façon nos criminalistes déprédations furent constatées hier jeudi, dans la matinée :

Quelques instants avant 6 h., M. Léon Denys, sacristain, pénétrait dans la légende afin de préparer les ornements destinés aux offices de la journée.

Il n'en était rien, hélas ! et, en arrivant dans le chœur, M. Denys eut la tristesse de constater que le maître-autel — car les empreintes relevées tendent à prouver que le maître-autel a été soulevé à l'aide de meubles plus ou moins enroulés : la porte du tabernacle, une porte de chêne fermée par une serrure, avait été défoncée, et, sur l'autel, reposait le plus complet des trousseaux de clés, contenant un grand nombre d'hosties, avaient été profanés et leur contenu dispersé. En outre, des ordures avaient été déposées en plusieurs endroits et un porte-bougies avait été brisé. Des petits objets servant aux répétitions de chants, une armoire contenant des ornements sacerdotaux avait cependant résisté aux pesées pratiquées sur ces objets.

M. l'abbé Debrune, curé de ces faits, le zèle et la charité rendent le ministère si fécond.

M. le curé s'apprête à venir célébrer ses messes. Il avertit à son tour la police et le gendarmier.

L'enquête de la gendarmerie

La gendarmerie se rendit sur les lieux et procéda durant toute la matinée à des constatations et relevés d'empreintes qui permettront, s'outenant, d'identifier le triste auteur de ces actes odieux.

Le profaneur a-t-il pénétré dans l'église par effraction...

On suppose que le criminel aura pénétré dans le sanctuaire par une petite porte, ouverte sur le côté gauche de l'église et donnant dans le sous-sol.

Cette porte était fermée à l'intérieur par une barre de bois placée dans deux appliques.

En exerçant une pression sur chacun des battants, ceux-ci s'écartaient suffisamment pour permettre de faire sauter, avec la main, la barre transversale.

...ou s'est-il laissé enfermer ?

Il n'est pas possible que le maître-autel se soit laissé enfermer dans l'église, après la répétition générale de la maîtrise qui s'est terminée mercredi vers 22 heures.

Le vol n'a pas été le seul mobile de cet acte odieux

Quel qu'il en soit, on ne peut que déplore qu'il existe des êtres capables d'un tel forfait, qui n'a pas même la triste excuse d'avoir eu — du moins uniquement — le vol pour motif.

En effet, négligeant les ciboires, le maître-autel s'emporta pour tout butin une lunule de vermeil contenant une hostie consacrée, et destinée à être placée dans un ostensoir.

Une cérémonie de réparation aura lieu aujourd'hui

En raison de la solennité de l'Ascension, fête d'obligation, les offices ont eu comme d'habitude lieu, comme de coutume, à Notre-Dame de Lourdes.

Néanmoins, un salut de réparation sera célébré ce vendredi 7 mai, à 20 h.

M. l'abbé Debrune a la ferme espoir que ses paroissiens, auxquels voudront se joindre toutes les personnes qui désirent cet acte amonable, auront à cœur d'assister à cette cérémonie réparatrice.

La mémoire d'un industriel alsacien, qui fut un des précurseurs de l'organisation du travail, a été célébrée à Genève

Genève, 6 mai. — Jeudi a eu lieu au Bureau international du travail l'inauguration du médaillon à Daniel Le Grand (1783-1859), industriel alsacien, en qui l'on reconnaît un des précurseurs de l'organisation du travail.

Divers orateurs louèrent son œuvre, sa mémoire, ses mérites.

M. Justin Godart célébra en lui un grand patron dont la charité dans le sens le plus élevé du mot, eut un magnifique rayonnement et dont l'œuvre sociale se fondait sur l'idéal religieux.

Les radicaux du Havre maintiennent leur volonté de rupture avec le Front populaire

Le Havre, 6 mai. — La Fédération des Comités républicains radicaux et radicaux-socialistes du Havre et de la région, réunie en assemblée générale le 5 mai, pour se prononcer sur l'ordre du jour de rupture avec le Front populaire local, ordre du jour antérieurement voté par sa Commission exécutive, a entendu les exposés d'un certain nombre d'orateurs opposés à la rupture.

Après un discours de M. Léon Meyer, député-maire, l'assemblée a ratifié la décision de sa Commission exécutive.

Un ordre du jour dans ce sens a été adopté par plus de 900 voix contre 25.

Aujourd'hui, à Nice, Egenger répondra du meurtre de M. Arbel

Malgré ses dénégations, les charges les plus graves pèsent sur lui

Nice, 6 mai. — C'est aujourd'hui vendredi et demain, aux assises des Alpes-Maritimes, que le meurtre de Mme Arbel aura son épilogue.

Un grand mystère continue d'entourer l'affaire, le corps de la victime n'ayant pu être retrouvé, de lourdes charges pèsent sur l'inculpé, un ami de la victime, Robert Egenger.

Marie-Anne Archambault, plus connue sous le nom de Renée Arbel qu'elle tenta de populariser comme artiste lyrique, menait une vie aventureuse et facile qui l'amena fréquemment dans les salles de jeux.

Le 15 août 1935, au Casino de Monte-Carlo, elle croisa un jeune homme dont la silhouette lui était familière. C'est Robert Egenger. Quelques instants plus tard, leur amitié se commença.

Egenger a déjà derrière lui une carrière assez laborieuse chargée, avec quelques variétés de Viviers, un cambriolage dans un café de la ville, s'enfuit en Corse en compagnie d'une fille de saite, Thérèse Buttafoggi, est arrêté à Calvi et condamné, le 31 juillet 1935, à huit mois de prison avec sursis.

Le jeune dévoyé vient alors sur la Côte d'Azur, à Monte-Carlo, où il fait la connaissance de Mme Arbel.

Mais, un jour, celle-ci disparaît. Elle est aperçue pour la dernière fois, le 28 septembre.

Opposant, des voisins voient, le 1er octobre, Egenger sortir une malle qui lui traîne avec difficulté. Un homme, sans doute un chauffeur de taxi, vient l'aider. La malle est enregistrée à la gare de Nice et elle quitte la ville par le train.

Le 1er octobre, on le voit à Viviers, où un taxi, qui porte sur sa voiture une malle, le débarque.

Il revient le 2 à Nice et s'installe dans un hôtel du centre avec Thérèse Buttafoggi venue le retrouver.

Pressé par ses besoins d'argent, Egenger cambriole, avec deux complices, un appartement. Mais le partage du butin provoque une rixe entre les malfaiteurs. Une véritable fusillade éclate, laissant sur le pavé un homme grièvement blessé.

La police survient et arrête Egenger et son complice, Alexandre Marselle.

Un coup de théâtre se produit le 5 janvier 1936. Thérèse Buttafoggi, au cours d'une déposition sensationnelle, conte aux policiers comment, une nuit, son ami, qui était ivre, lui confia qu'il avait étranglé Mme Arbel et, qu'après l'avoir mise dans une malle, il l'avait enterrée dans le petit jardin de sa mère, à Viviers.

Aussitôt le Parquet de Privas fait procéder à des fouilles dans le jardin. On découvre des draps maculés de sang, une tige d'orillon et une couverture grise. Il s'agit bien de linge ayant appartenu à Mme Arbel. Le chauffeur de taxi Coq, qui a conduit Egenger à Viviers, le 1er octobre, accuse et se retracte.

L'instruction semble close, lorsque le 20 avril 1936, un fait nouveau vient faire rebondir l'affaire.

Un jardinier de Viviers découvre, à l'embouchure de l'Escoutay, affluent du Rhône, un tronc humain. Les médecins légistes ne peuvent établir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme étant donné l'état de ces restes.

C'est sous le poids de ces présomptions qu'Egenger comparait devant les jurés.

Le président de l'Exposition internationale de New-York 1939 offre un dîner en l'honneur de M. Delbos

Paris, 6 mai. — M. Grover, président de l'Exposition internationale de New-York de 1939, a offert un dîner au Cercle interallié, en l'honneur de M. Yvon Delbos.

Au cours de cette importante manifestation d'amitié franco-américaine, M. Delbos annonça la participation de la France à l'Exposition de New-York.

« Nos deux nations, a-t-il ajouté, animées de la même conviction et de la même flamme, sont portées l'une et l'autre à rechercher les bienfaits de la prospérité dans le labeur pacifique et le progrès continu ».

M. Grover a ensuite apporté l'hommage de son pays à l'Exposition de Paris et brièvement dégagée la leçon qu'il faut tirer des expositions, œuvre pacifique de toutes les nations qui montre le chemin à suivre pour aboutir à une entente internationale.

LES CONCOURS DES BOURSES EN 1937

L'inspection académique communique les renseignements suivants : Les épreuves écrites des concours communs de bourses, 1re et 2e séries auront lieu, le mercredi 12 mai prochain, à partir de 8 h. (appel des candidats à 7 h. 30) dans les centres suivants :

Bourges : 1re série : E.P.S. de garçons boulevard Louis-XIV — Filles 1re série : E.P.S. de filles boulevard des Ecoles (entrée rue Gosselin) — 2e série : Ecole Carnot, Square Ruault (entrée rue Mollière) — 3e série : B. candidats dont le nom commence par les lettres A à L inclus, avec de garçons square Ruault (entrée rue Mollière) — 4e série : B. candidats dont le nom commence par les lettres M à Z inclus, avec de garçons rue Bécarré, rue Frédéric-Mottas — Filles : 2e série : A. E.P.S. de filles boulevard des Ecoles (entrée rue Gosselin) — 3e série : B. candidats dont